

Théo Bruyère  
Président du Clag  
ASBL Collectif de lutttes antennes GSM  
165 rue du Laveu 4000 Liège  
Tél 04 2526523  
[theo.bruyere@teledisnet.be](mailto:theo.bruyere@teledisnet.be)

Liège, le 1 février 2008

Mesdames et Messieurs les Journalistes,

**Conférence de presse du 1 février 2008**  
**Eglise Ste Foy quartier St Léonard**

Bonjour,

J'ai ci-joint un document de présentation du Clag et quelques informations sur les problèmes de santé découlant du rayonnement électromagnétique (antennes GSM, UMTS, Wimax, ...).

La commission européenne de l'environnement demande depuis 2007 aux 27 états européens de diminuer leurs normes. Le Clag préconise 0,6 V/m et le placement des antennes GSM à plus de 300 m des bâtiments. Nous suggérons une durée d'enquête publique de 1 mois au lieu de 15 jours et la distribution de la feuille annonçant l'enquête dans un rayon de 300 m au lieu de 50 m. Nous proposons que l'ordonnance de police administrative devienne un document légal à utiliser par les Bourgmestres.

Je vous remercie pour la suite que vous accorderez à cette information. Recevez, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus respectueuses.

Théo Bruyère